



TRÉSOR
DE LIÈGE

TRÉSOR DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Belgique – België
P.P – P.B.
4000 LIÈGE 1
BC 9623

P405108 – Bureau de dépôt Liège X – Adresse expéditeur : 6 rue Bonne-Fortune, 4000 Liège.

Numéro 47 – juin 2016



ENCORE DU NOUVEAU À PROPOS DU *RELIQUAIRE DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE* *

Jonathan DUMONT
Université de Liège

L'année 2016 sera synonyme de grands bouleversements pour le Trésor. Elle verra en effet aboutir les travaux de réaménagement de l'aile est du cloître – dont nos lecteurs ont déjà eu un aperçu dans la précédente livraison¹ –, au sein de laquelle les pièces seront présentées au visiteur en une toute nouvelle scénographie. Après son passage à l'exposition montoise *L'Homme, le Dragon et la Mort* au Grand-Hornu², le fameux *Reliquaire de Charles*



Ill. 1. Le reliquaire de Charles le Téméraire, détail. © Trésor de Liège.

le Téméraire (ill. 1) a fait son retour au Trésor, pour intégrer, dans ce nouvel espace, une salle spécialement conçue pour le recevoir et le mettre en valeur comme il le mérite. Il nous semblait donc nécessaire, au vu de cette actualité tout à fait exceptionnelle, de revenir dans ces pages sur l'histoire et le futur de ce

fleuron de l'orfèvrerie tardo-médiévale de nos régions.

La pièce s'enracine profondément dans la tumultueuse histoire de la cité mosane au cours de la seconde moitié du xv^e siècle³. À cette époque, Liège et son pays entrent plus que jamais dans l'orbite de la puissance bourguignonne. Ambitionnant d'élever ses territoires en royaume, le duc de Bourgogne Philippe le Bon entendait notamment s'assurer le contrôle des principautés ecclésiastiques voisines de ses

terres en y plaçant des évêques qui lui étaient favorables (ill. 2). À Liège, le Bourguignon avait réussi à faire élire son neveu, Louis de Bourbon (1456). Celui-ci entendait diriger sa principauté sans accorder d'attention aux institutions représentatives liégeoises. Il ne

* Nous souhaitons dédier cet article à Ph. George ainsi qu'à tous les membres du comité de rédaction du *Bulletin trimestriel* du Trésor, qui nous ont fait l'honneur de nous appeler à intégrer leurs rangs.

¹ Voir Ph. GEORGE, « Le chantier est fini ! Propos libres d'un conservateur libéré », *Trésor de Liège. Bulletin trimestriel*, n° 45, décembre 2015, p. 11–14.

² L'exposition s'est tenue jusqu'au 17 janvier dernier au MAC'S – Site du Grand-Hornu (rue Sainte Louise, 82 à 7031 Boussu, Belgique). Julien Foucart l'a évoquée dans notre précédent numéro (« L'homme, le dragon et la mort. La gloire de saint Georges. Une exposition dans le cadre de Mons 2015 », *Trésor de Liège, op. cit.*, p. 7–8).

³ Sur l'exposé historique qui va suivre, on se référera à A. MARCHANDISSE, I. VRANCKEN-PIRSON, J.-L. KUPPER, « La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction », *18^e colloque international. Spa, 10–12.IX.1996. Destruction et reconstruction des villes, du Moyen Âge à nos jours. Actes*, Bruxelles, 1999, p. 69–96 ; J.-M. CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468–1477) : le conflit*, Bruxelles, 1996, p. 26–30 ; J. LEJEUNE dans le catalogue de l'*Exposition Liège et Bourgogne. Musée de l'Art Wallon, octobre–novembre 1968*, Liège, 1968, p. 62–86 ; P. HARSIN, « Liège entre France et Bourgogne au xv^e siècle », *Liège et Bourgogne. Actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, éd. P. HARSIN, Liège, 1972, p. 193–256 ; B. SCHNERB, *L'État bourguignon, 1363–1477*, Paris, 1999, p. 395–405.

L'État bourguignon de Charles le Téméraire 1465-1477



Mer du Nord

Possessions de Charles le Téméraire

- héritage de Philippe II le Bon 1465/1467
- acquisition 1465 par la Traité de Confians
- acquisition 1472/73 d'Arnold d'Egmont
- occupation 1475 du duché de René II de Lorraine
- cédé en gage 1469-74 par duc Sigismond de Habsbourg

frontière du Saint-Empire romain germanique

- Possessions de la branche Bourgogne-Nevers
- Evêchés ou territoires sous influence bourguignonne



Saint-Empire
romain
germanique

Royaume de France

Berry

Bourbonnais

Duché de Savoie

0 10 20 30 40 50 km
Marco Zanoli 2014

III. 2 – Carte des États Bourguignons à l'époque de Charles le Téméraire.

D.: Duché, C.: Comté, Ev.: Evêché

tarda donc pas à susciter contre lui l'ire des autorités urbaines et des métiers. Le conflit éclate réellement lorsque ses ouailles, sous la conduite de leur bourgmestre Raes de Heers, élisent un nouvel évêque, Marc de Bade (24 mars 1465), puis signent une alliance avec la France (17 juin). La révolte, à l'origine anti-Bourbon, se mue rapidement en opposition anti-bourguignonne. L'évêque jette l'interdit sur le pays et déplace le siège épiscopal à Louvain (12 août). Ce sera du côté de son allié et oncle bourguignon que Bourbon cherchera son salut politique. En France, le duc Philippe et son fils Charles, comte de Charolais (ill. 3), vainquent le roi Louis XI à Montlhéry (16 juillet) et parviennent, par le traité de Conflans (5 octobre), à neutraliser un temps son influence sur Liège. Bourgogne lance alors la répression. Charles écrase les Liégeois à Montenaken (20 octobre) et impose son père comme avoué héréditaire du pays de Liège (traité de Saint-Trond du 22 décembre). L'année suivante, la cité et son pays se soulèvent à nouveau. Les Dinantais, notamment, dévastent les terres bourguignonnes du comté de Namur. L'armée ducale se mobilise. Dinant est investie et livrée aux flammes (25 août 1466), tandis que Liège se soumet à nouveau (10 septembre). Mais c'était sans compter sur Raes de Heers. Celui-ci renoue l'alliance avec Louis XI, réarme la cité, et lance ses troupes en Brabant et en Limbourg, forçant même Louis de Bourbon à se réfugier à Bruxelles. Devenu duc de Bourgogne depuis la mort de son père (15 juin 1467), Charles le Téméraire lance son armée contre les Liégeois qu'il vainc à Brustem (28 octobre), avant d'imposer à la ville de nouvelles sanctions qui placent Liège, son diocèse et son temporel sous contrôle bourguignon. Rome tente de limiter la portée de la sentence en envoyant le légat Onofrio de Santa Croce négociateur avec Charles (fin avril 1468), ce qui n'empêche pas la situation de dégénérer à nouveau. Alors que fin août, Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, le lieutenant de Charles à Liège⁴, et

l'évêque Bourbon quittent la cité, leurs opposants, sous la conduite de Vincent de Buren et Gosuin de Streel, investissent la ville pour négocier avec Onofrio. Sur l'ordre du Téméraire, Bourbon et Humbercourt se replient sur Tongres (25 septembre). Les Liégeois les y capturent puis les forcent à signer la paix (11 octobre). Alors en pleine négociation à Péronne avec Louis XI, Charles fulmine en apprenant cette énième révolte liégeoise car il soupçonne le souverain français d'avoir tout orchestré. Charles emmène Louis XI et son armée vers Liège à marche forcée. Il vainc les Liégeois à Lantin, puis entame le siège de la cité (26 octobre). Afin de renverser une situation qui semble désespérée, Gosuin de Streel imagine de pénétrer de nuit dans le camp franco-bourguignon et de mettre la main sur les deux princes (29–30 octobre). Trahis, semble-t-il, par leur accent, les Liégeois échouent à quelques mètres de leur but et battent en retraite. Le lendemain, Liège est investi par l'armée ducale. Les meneurs de la révolte,

Ill. 3. Portrait du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, 1474, Dijon, musée des Beaux-Arts.



⁴ Sur cet important lieutenant de Charles le Téméraire, on verra W. PARAVICINI, *Guy de Brimeu. Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*. Bonn, 1975.

dont Gosuin de Streel, sont capturés et exécutés, tandis que la ville est livrée au pillage et à une destruction par le feu. Les Liégeois fuient leur cité en flamme. De 1468 à 1469, la répression fait rage : on pend les opposants dans tout le pays. La principauté perd toute indépendance et est officiellement intégrée à l'espace bourguignon, jusqu'à la mort de Charles le Téméraire devant Nancy, le 5 janvier 1477.

* * *

Le *Reliquaire de Charles le Téméraire* est le pur produit de cette période tourmentée. Œuvre de l'orfèvre Gérard Loyet⁵, très actif pour le compte des ducs de Bourgogne, le *Reliquaire* est commandé par Charles, dès 1467, probablement après Brustem. Le projet subit des modifications importantes suite au mariage du Téméraire avec Marguerite d'York, le 3 juillet 1468, et dans le contexte de la reprise des hostilités avec Liège. Il sera finalement offert à la cathédrale Saint-Lambert et apparaît dans les inventaires du trésor le 14 février 1471.

On y découvre Charles agenouillé sur un coussin. Le duc, en armure, porte le collier de la Toison d'Or. Son heaume est posé devant lui, ses gantelets de part et d'autre du coussin. Dans ses mains, il tient un réceptacle-reliquaire contenant un doigt de saint Lambert. Derrière le duc se tient saint Georges. Le saint-guerrier, patron des chevaliers et, par extension, des hommes de guerre, est revêtu à son tour d'une armure et d'un casque. À ses pieds, le dragon, d'émaux bleus et verts translucides, s'enroule autour de sa jambe gauche. La main gauche du saint touche l'épaule de Charles, en un geste de présentation, tandis que sa main droite soulève son casque en signe de salut. Le socle hexagonal présente un ensemble de symboles bourguignons tout à fait intéressant. Sur sa face longue, on lit la devise du Téméraire, JE LAY EMPRI(N)S, et sur les

⁵ Sur l'artiste et le *Reliquaire* (son contexte de réalisation et sa signification politique notamment), on consultera avant tout la monographie de H. VAN DER VELDEN, *The Donor's Image. Gerard Loyet and the Votive Portraits of Charles the Bold*, Turnhout, 2000, ainsi que l'article de Ph. GEORGE, « Le reliquaire du Trésor de la Cathédrale de Liège. Conservation, restauration et imagination », *Kunst und Kultur-transfer zur Zeit Karls des Kühnen*, éd. N. GRAMACCINI, M. C. SCHURR, Berne, 2012, p. 49–57.

deux faces avant un « C » (pour Charles) et un « M » (Marguerite), unis par des fleurs en *opus punctile*. Les deux faces arrière sont décorées de flammes et de briquets de Bourgogne, des motifs associés au pouvoir bourguignon dès l'accession de Philippe le Bon au titre ducal (ill. 4)⁶.

L'interprétation – politique avant tout – que l'on peut donner de cette œuvre est tout à fait fascinante. Elle se révèle grâce à la relique de saint Lambert que tient le duc Charles. Au Moyen Âge, saint Lambert est considéré comme le véritable propriétaire des terres de l'Église de Liège. L'expression « la terre de saint Lambert » est d'ailleurs fort courante. Présenté par saint Georges, à une époque où il vient de vaincre, à plusieurs reprises, l'armée liégeoise, Charles reçoit une relique de saint Lambert qui symbolise la réception du titre d'avoué de la terre de saint Lambert, autrement dit qui consacre le prince en tant que protecteur terrestre du patrimoine du saint. La relique ferait ici office d'objet matérialisant l'investiture de Charles, nouveau vassal de saint Lambert. Ils s'agit d'une véritable démonstration de force de la part d'un duc de Bourgogne qui s'approprie les codes politiques et symboliques propres à l'État liégeois⁷. Ajoutons que procédant de la sorte Charles décline, en une tonalité toute liégeoise, une idée que les conseillers et hommes de lettres de son entourage s'emploient à cultiver dans tous ses pays : celle du prince protecteur du Bien public. S'inspirant de l'humanisme civique et de la pensée politique française, lesquels revivifient cette notion, ces adjuvants du pouvoir ducal instrumentalisent l'idée de « Chose » ou de « Bien public » pour souligner que leur

⁶ Sur le briquet de Bourgogne, voir J. D'ARCY DACRE BOULTON, « The Order of the Golden Fleece and the Creation of Burgundian National Identity », *The Ideology of Burgundy. The Promotion of National Consciousness, 1364–1565*, éd. ID., J. R. VEENSTRA, Leyde–Boston, 2006, p. 21–97 (ici p. 77), et, sur la symbolique du pouvoir bourguignon en général, le reste de l'article qui constitue une bonne entrée en matière.

⁷ Ph. GEORGE, « Le reliquaire du Trésor », art. cit., p. 53. La symbolique du pouvoir liégeois, au Moyen Âge tardif, est très largement liée à la personne du prince-évêque. Sur ceci, on relira A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude de politologie historique*, Genève, 1998, p. 275–306.



Ill. 4. Briquets de Bourgogne au palais des ducs de Bourgogne à Dijon. Photo G. Goosse © Trésor de Liège.

duc en est le gardien⁸. Il serait le défenseur de l'intérêt général face aux particularismes égoïstes, façon tout à fait efficace de présenter les bienfaits de son gouvernement, *a fortiori* sur des terres nouvellement conquises. On en trouve par exemple la trace dans un discours du chancelier Guillaume Hugonet présenté devant Charles en 1471⁹.

* * *

⁸ Voir avant tout autre chose A. J. VANDERJAGT, *Qui sa vertu anoblist. The Concepts of noblesse and chose publique in Burgundian Political Thought (Including Fifteenth Century French Translations of Giovanni Aurispa, Buonaccorso da Montemagno, and Diego de Valera)*, Groningue, 1981, p. 45–76, ainsi que J. DUMOLYN, « Justice, Equity and the Common Good. The State Ideology of the Councillors of the Burgundian States », *The Ideology of Burgundy*, *op. cit.*, p. 1–20.

⁹ J. BARTIER, « Un discours du chancelier Hugonet aux États Généraux de 1473 », *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 57, 1942, p. 127–156. Ajoutons, qu'outre l'idée de Bien commun, la pensée politique bourguignonne se révèle à la fois foisonnante et originale, notamment en rapport avec l'imaginaire social. Elle intègre, en effet, et justifie, parfois, le pouvoir politique des élites urbaines, ce qui, on s'en doute, a des implications importantes dans le contexte très urbanisé des Pays bourguignons. Que l'on nous permette ici de renvoyer à J. DUMONT, « Conserver ou transformer les structures sociales ? La place de l'idéologie ternaire au sein de la pensée politique française et bourguignonne à la fin du Moyen Âge », *Les États : ordres, institutions et formes (France, 1302–1614)*, éd. M. MARTIN, Paris, 2013, p. 43–71 ; ID., « Définir et organiser la mosaïque sociale : les trois ordres dans les *Croniques* de Jean de Wavrin », *Actes du colloque international « L'art du récit à la cour de Bourgogne : l'activité de Jean de Wavrin et de son atelier »*, Dunkerque, 24–25 octobre 2013, éd. J. DEVAUX, M. MARCHAL, sous presse.

Outre plusieurs interventions dans le passé – pas toujours très heureuses d'ailleurs aux XVIII^e et XIX^e siècles notamment –, le *Reliquaire* a connu plusieurs restaurations importantes ces dernières années au fil et grâce aux expositions internationales où il fut prêté (Berne, Bruges, Vienne, Mons). Le coussin sur lequel est agenouillé le duc a été remplacé suite à une détérioration subite et les vis maintenant les différentes parties de la figurine de Charles, ainsi que de petits éléments décoratifs ont été changés¹⁰. Louis-Pierre Baert, restaurateur, et Philippe George ont poursuivi l'intervention (réversible) sur l'œuvre destinée à lui rendre son lustre initial. Ainsi Charles a hérité d'éperons et saint Georges d'un bouclier, qui jusqu'ici n'étaient devinables que par les trous de vis béants qui défiguraient l'ensemble. Sans entrer dans le détail du dossier de recherches, le modèle iconographique principal pour saint Georges est la Vierge de la peinture du chanoine Joris (Georges) van der Paele de Bruges par Jean van Eyck (*ca* 1435). On peut d'ailleurs le voir en agrandissement photographique dans le nouvel « Espace Bourgogne » du Trésor de la Cathédrale.

Gageons que paré de ses nouveaux atours et mis en valeur comme jamais il ne le fut jusqu'ici, le *Reliquaire de Charles le Téméraire*, témoignage exceptionnel du xv^e siècle liégeois, émerveillera, enthousiasmera et fascinera davantage encore les visiteurs.

¹⁰ Ph GEORGE, « Le reliquaire du Trésor », *art. cit.*, p. 55–57.